

# CNT

**Syndicat Santé-Social et collectivités Territoriales Région Parisienne**



## **Mineurs isolés étrangers Vers un vrai travail social!**

Depuis la rénovation du dispositif de protection des mineurs et notamment du dispositif dit Versini, on constate que des dizaines voire des centaines de mineurs isolés étrangers (MIE) sont laissés à la rue dans le plus grand mépris. Depuis quelques mois la situation s'aggrave encore. La seule réponse qui leur soit donnée pour justifier de les laisser à la rue est la saturation du dispositif !

Pour la prise en charge des MIE, certains départements ont mis en place des dispositifs dérogatoires d'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance avec des structures spécifiques gérées notamment par France Terre d'Asile sur Paris (la PAOMIE) et la Croix Rouge dans le 93 (la PEMIE). C'est là que l'on pratique "la première évaluation" selon différents critères (minorité, isolement, critère de vulnérabilité...). L'application arbitraire qui est faite de ces critères, notamment pour contester la minorité, est totalement scandaleuse. Il suffit de lire un compte-rendu d'entretien pour s'en rendre compte : jeune "trop mature", jeune ayant un lien très flou avec un parent éloigné en France, tenue vestimentaire faisant "trop adulte", jeune "pas assez docile" ...

Bien que de nombreux MIE détiennent des documents d'état civil attestant de leur minorité, on continue de faire primer les entretiens et les « test osseux », dont on connaît la marge d'erreur, sur ces documents. Quant au juge des enfants, il peut mettre des mois avant de statuer sur le sort du mineur et de prononcer une mesure d'assistance éducative. A l'ASE (aide sociale à l'enfance), la protection des mineurs est clairement insuffisante. De nombreux travailleurs sociaux mettent en avant les difficultés, notamment d'accès à l'hébergement, qui placent les MIE dans une instabilité permanente.

De plus, lorsque la prise en charge de l'ASE prend fin, les jeunes doivent souvent se prendre en main sans y être vraiment préparés. Certains éducateurs tentent un aménagement progressif mais sont contraints de se cacher de leur hiérarchie.

Il est temps de remettre en cause ce système inacceptable !

Dans les associations, à l'ASE, à la PJJ, de nombreux travailleurs sociaux agissent déjà pour lutter contre ce dispositif et ce malgré la précarité de leur statut et le chantage que peut leur faire leur employeur.

**Pour se mobiliser contre ce système et ses pratiques :**

**Le syndicat Santé-Social RP vous invite à discuter :**

**le samedi 10 novembre 2012 à 16h (Débat et repas)  
33 rue des Vignoles Paris 20e (métro : Buzenval ou Avron)**

*Syndicat SSCT RP - 33 rue des Vignoles 75020 Paris*

*Tel : 06 59 64 23 67*

*sante-social.rp@cnt-f.org*

*<http://cnt-f.org/sante-social.rp>*

*Permanence : Le troisième jeudi de chaque mois de 18h30 à 19h30*